

metal doreal 24/01/23

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Installation de production de lingots sur la commune principale de l'AIOT 159 Rue de la Filature 59890 Quesnoy-sur-Deûle.**

**La référence de votre dossier est A-3-D5GEWLWZ8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 24/01/2023 à 14h34 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- michel.trabuc@tndmetal.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- christian.thomas@worldonline.fr (pour rappel, déclarant)
- t.machynia@entime.fr (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41138624600044**

Organisme : **ENTIME**

Nom : **Machynia**

Prénom : **Tiphaine**

Fonction : **société par actions simplifiée**

Adresse électronique : **t.machynia@entime.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 320181700**

Personne morale

N° SIRET **80135962100027**

Raison sociale **TNI**

Forme juridique **société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

**RUE DE LA FILATURE**

**Quesnoy sur deule**

**59890 QUESNOY SUR DEULE**

Signataire

Nom : **Trabuc**

Prénom : **Michel**

Qualité : **Président**

Adresse électronique : **michel.trabuc@tndmetal.com**

Téléphone portable : **+(33) 687867783**

Référent

Nom : **Thomas**

Prénom : **Christian**

Fonction : **Directeur**

Adresse électronique : **christian.thomas@worldonline.fr**

Téléphone portable : **+(33) 607221380**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **michel.trabuc@tndmetal.com**

### **3 - Description de l'installation**

Nom de l'installation : **Installation de production de lingots**

Description des activités :

**La société Américaine ABBOTT commercialise des capteurs pour mesurer le taux de glycémie. Ils sont composés de polypropylène à 70 % et de métaux à 30 %, plus une batterie zinc-argent qui leur donne une durée de vie de 15 jours. Les capteurs se présentent sous forme d'un applicateur d'environ 3 cm de diamètre et 1 mm d'épaisseur. Ils sont équipés d'un perforant (petit filament de la taille d'un cheveu) qui pénètre la peau pour mesurer le taux de glycémie. La lecture du résultat se fait par téléphone portable via une application. La poste se chargera de les collecter chez les utilisateurs (particuliers), dans des enveloppes fermées (12 capteurs par enveloppe) et de les acheminer vers le site TNI à Quesnoy sur Deûle, pour valorisation. Le procédé de TNI vise la valorisation de trois métaux : le cuivre l'or et l'argent. Il s'agit donc d'une installation de production de lingots. Le four installé sur le site permettra de traiter au maximum 2t/j de matières premières.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

#### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **159 Rue de la Filature 59890 Quesnoy-sur-Deûle**

X : 700429

Y : 7067946

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2552	2	Fonderie de métaux et alliages non-ferreux	Capacité de production 2000 kg/j	DC	

#### 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Une source de rejet canalisée avec une cheminée en aval du système de traitement des gaz issus de la fusion.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**Les gaz sont traités par un filtre à plateau puis par charbon actif.**

Autres sources :

-

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Types de déchets issus de l'exploitation : scories avec une production de 2t/an. La filière de traitement retenue est l'enfouissement en centre de stockage de classe 1.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Canal de la Deûle**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :  
**extincteurs**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**MANDAT ENTIME\_20230120\_0001.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan de situation.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan 1-200.pdf**